

Québec, le 6 juin 2008

Monsieur Ronald Cameron
Président
Fédération nationale des enseignantes
et des enseignants du Québec (FNEEQ)
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

**Objet : Précisions sur l'avis *Des acquis à préserver et des défis à relever*
pour les universités québécoises du Conseil supérieur de l'éducation**

Monsieur le Président,

À la suite des commentaires émis par la FNEEQ par voie de communiqué de presse et d'une lettre dans des médias, il m'apparaît important d'apporter des précisions sur ce que dit réellement le Conseil sur les chargés de cours dans son avis. En effet, l'interprétation que vous en faites laisse croire que le Conseil remet en question la qualité de la formation offerte par les chargés de cours. Or, cela n'est pas le cas.

Tout d'abord, je vous rappelle que, dans cet avis, le Conseil supérieur de l'éducation a voulu faire le point sur l'institution universitaire, son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation. La mission universitaire est considérée dans sa globalité et le Conseil y réaffirme l'importance d'une mission unifiée qui comprend des activités de formation, de recherche et de services à la collectivité. Lorsque le Conseil fait référence aux chargés de cours, il le fait au regard de l'exercice de cette mission unifiée. Il constate que le contexte de sous-financement des universités a des conséquences sur bon nombre d'aspects de la vie universitaire, notamment l'évolution des ressources humaines et la capacité des universités à réaliser cette mission unifiée. Ainsi, même s'il fait état du lien entre le financement, l'augmentation du ratio d'étudiants par professeur régulier et le recours plus fréquent aux chargés de cours, il indique que la présence de professionnels en exercice embauchés à titre de chargés de cours constitue un atout précieux pour la formation dont certaines facultés ne pourraient se passer, même si davantage de ressources étaient attribuées à l'embauche de professeurs réguliers. Loin de mettre en doute la qualité de la formation offerte par les chargés de cours, le Conseil reconnaît leur apport particulier dans son avis. Le Conseil n'établit donc pas de relation entre le nombre de chargés de cours des universités et la qualité de la formation universitaire.

...2

...2

Toutefois, le Conseil s'interroge dans son avis sur l'impact de l'augmentation du nombre de chargés de cours, notamment au regard de l'articulation entre les différents volets de la mission et de l'encadrement des étudiants. Tout comme d'ailleurs vous l'avez indiqué dans le mémoire que vous avez déposé à la Commission parlementaire de 2004, le Conseil constate que les chargés de cours consacrent moins de temps que les professeurs réguliers à l'encadrement. Voilà pourquoi le Conseil soulève-t-il cette dimension dans un avis portant sur la mission universitaire en indiquant toutefois que les questions demeurent en suspens. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Conseil ne formule pas de recommandation à cet égard dans son avis.

Concernant la prise en compte de la position des chargés de cours, je tiens à vous préciser que l'élaboration de cet avis s'est appuyée sur divers travaux, notamment l'analyse seconde des 92 mémoires déposés à la Commission parlementaire de 2004, dont celui de la FNEEQ qui présente le point de vue des chargés de cours.

Par ailleurs, je vous souligne que le Conseil a été heureux dans le passé d'entendre la FNEEQ présenter ses positions de vive voix à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, comme ce fut le cas dans le cadre du rapport annuel de 2003 intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*. Nous espérons vivement renouveler cette précieuse collaboration dans le futur. Il me fera plaisir d'échanger avec vous sur l'avis du Conseil ou sur toute autre question si vous le souhaitez.

J'espère que ces précisions vous permettront de jeter un nouvel éclairage sur cet avis qui invite tous les acteurs du système universitaire québécois à relever les défis auxquels ce dernier fait face à l'instar des autres systèmes d'enseignement supérieur des pays industrialisés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

La présidente,



Nicole Boutin

c. c. M. Francis Lagacé, président, Syndicat des chargées et chargés
de cours de l'Université de Montréal